

Démarche : Entretien d'une sépulture Cimetière Pont de Justice

Organisme : Pôle Cimetières

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Une fois la demande acceptée, vous serez informé des modalités de paiement et une convention de prestations sera établie.

### Identification de la sépulture

#### Type de sépulture :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Tombe ou caveau
- Columbarium
- je ne sais pas

#### Nom et prénom du défunt (ou noms gravés sur la stèle) :

#### Numéro de la concession

Ce numéro est mentionné sur le titre de concession ainsi que sur les courriers adressés par le pôle cimetières.

#### Massif :

#### Carré :

## Choix de la formule

## Entretien d'une sépulture Cimetière Pont de Justice

Choisissez le nombre d'intervention(s) par an :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1 entretien par an pour 32 €

2 entretiens par an pour 64 €

4 entretiens par an pour 128 €

## Date de l'entretien

**Bon à savoir : aucun entretien ne pourra être réalisé le week-end et jours fériés ainsi que sur la période du 23 octobre au 2 novembre (forte fréquentation des cimetières).**

**Je souhaite que la date de l'entretien soit fixée entre le**

Vous devez respecter un délai minimum de 15 jours entre la date de votre demande et la période souhaitée.

et le

**2ème date d'entretien**

entre le

et le

**3ème date d'entretien**

entre le

et le

**4ème date d'entretien**

entre le

et le

**Commentaire**

## Vos coordonnées

**Vous êtes :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

# Entretien d'une sépulture Cimetière Pont de Justice

Un ayant droit

Autre

## Préciser votre lien avec le(s) défunt(s)

## Téléphone

## Adresse

## souhaitez-vous recevoir les photos avant / après par mail ?

Si vous répondez oui, les photos seront envoyées à l'adresse mail utilisée pour vous connecter à cette démarche.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Pièces justificatives

**Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire) - Si vous vous êtes identifié avec France Connect, ce justificatif n'est pas nécessaire.**

**Pièce complémentaire que vous souhaitez joindre (facultatif) :**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce complémentaire (facultatif)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce complémentaire (facultatif)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce complémentaire (facultatif)

## Engagements et Attestations

**Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, incluant les éventuels documents joints à cette démarche**

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Entretien d'une sépulture Cimetière Pont de Justice

### Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cimetières

consulter le règlement :

[https://www.nimes.fr/fileadmin/mediatheque\\_commune/demarches/cimetieres/r%C3%A8glement\\_int%C3%A9rieur\\_des\\_cimeti%C3%A8res.pdf](https://www.nimes.fr/fileadmin/mediatheque_commune/demarches/cimetieres/r%C3%A8glement_int%C3%A9rieur_des_cimeti%C3%A8res.pdf)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par le Pôle Cimetières de la Ville de Nîmes, responsable du traitement, dont la finalité est la réalisation de prestation(s) d'entretien. Elles sont conservées sur démarches-simplifiées.fr pendant 18 mois et sont destinées au Pôle cimetières de la Ville de Nîmes. Les données nécessaires au suivi de la concession sont ensuite conservées dans les dossiers du Pôle Cimetières pendant toute la durée de validité de la concession.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Mairie de Nîmes, par le biais de la démarche en ligne disponible à <https://www.nimes.fr/mentions.html>, ou à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes – Service du délégué à la protection des données – Place de l'Hôtel de Ville – 30 033 Nîmes.

Cochez la mention applicable

Oui

Non